



COMMUNE DE TOURRETTES

Z. A. C. DE TERRE BLANCHE

**AVENANT n° 1
À LA CONVENTION D'AMÉNAGEMENT
CONCLUE LE 26 OCTOBRE 2000**

ANNEXE 1

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 1999
DÉSIGNANT GOLF - RESORT « TERRE BLANCHE »
COMME AMÉNAGEUR DE LA Z.A.C. DE TERRE BLANCHE**

VU EXECUTOIRE
en application de l'article 2 de la
loi 82 213 du 2 Mars 1982,
Accusé de Réception DRAGUIGNAN, LE 9.03.11.
A Tourrettes, le 16.03.11

Le Maire :



**GOLF - RESORT « TERRE BLANCHE »
AMÉNAGEUR**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de
conseillers
en exercice : 18
présents : 13

L'an mil neuf cent quatre vingt dix neuf,
le vingt huit juin,
le conseil municipal de la commune de *Tourrettes* dûment convoqué, s'est réuni en session
ordinaire, à la mairie, sous la présidence de *Monsieur Jean-Marie POUJOL, Maire*.
Date de convocation du Conseil Municipal : ~~18.06~~ 1999.

OBJET :

ZAC
de Terre Blanche

Agrément
Nouvel aménageur

Etaients présents : Mrs Armand GAY, Pierre LEMOYE, José MAUNIER, Gilbert
DAHAN, **Adjoint**s.

Mmes Raymonde AUBAULT, Anne-Marie PEZIN, Mrs Ralph COMMECY, Jacques
CHATELAIN, Claude MONTERO, Guy ROUX, Jean STUMPF, Pascal VOGHI,
Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Mme Sophie REMY qui donne pouvoir à Mr Jean-Marie POUJOL.

Absents non excusés : Mme Chantal SELINGUE, Mrs Pascal GROSS, Philippe ABRARD,
Maurice SUSINI.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la vente de la propriété de
TERRE BLANCHE par la SA SECURUM France.

La société GOLF RESORT TERRE BLANCHE SARL devient le nouvel
aménageur de la ZAC de TERRE BLANCHE.

Il rappelle la délibération du 19.05.1998 par laquelle le Conseil Municipal avait
donné un avis favorable pour l'agrément du nouvel aménageur sous réserve d'être
propriétaire de la ZAC de TERRE BLANCHE et en fonction du programme proposé. A ce
jour, le programme reste identique.

En conséquence, il convient d'agréer ce nouvel aménageur afin qu'il puisse
poursuivre les différentes procédures administratives exigées par les textes applicables en
la matière (modificatif ZAC - loi sur l'eau, défrichement, ...).

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire
et en avoir délibéré :

DECIDE

- d'agréer la société GOLF RESORT TERRE BLANCHE comme nouvel
aménageur de la ZAC de TERRE BLANCHE.

Fait et délibéré à TOURRETTES, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

Le Maire,

Jean Marie POUJOL

Acte adressé au Représentant de l'Etat le :	30.6.99
Acte reçu par le Représentant de l'Etat le :	27.7.99
Acte publié ou notifié, affiché le	30.6.99
ACTE EXECUTOIRE	

